

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/164 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE POUR L'EXERCICE 2016

SEANCE DU 29 JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-neuf juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. COLOMBANI Paul-André à M. PUCCI Joseph
M. LEONETTI Paul à Mme PROSPERI Rosa
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-Martin

ETAIENT ABSENTS :

MM. BARTOLI Paul-Marie, GIACOBBI Paul, TOMA Jean et Mme GUIDICELLI Maria.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

CONSTATE que le compte administratif pour l'exercice 2016 présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse est en concordance avec le compte de gestion présenté par le Payeur de Corse.

ARTICLE 2 :

CONSTATE qu'aucune majorité ne s'est prononcée contre le compte administratif de l'exercice 2016.

ARTICLE 3 :

APPROUVE en conséquence le compte administratif pour l'exercice 2016 tel qu'il est présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

ACTE que le résultat de la section de fonctionnement est de **64 355 493,20 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement de **- 56 133 371,52 €**.

ACTE que le résultat des comptes de la Collectivité est en excédent de **8 222 121,68 €**.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juin 2017

Le Vice-Président de l'Assemblée de Corse,

Hyacinthe VANNI

ANNEXES